

Lancement d'un groupe de travail armées-jeunesse à Lyon



APPEL À CANDIDATURE

QU'EST-CE QUE LA COMMISSION ARMEES-JEUNESSE (CAJ) ?

Depuis sa création, en 1955, la commission armées-jeunesse contribue à promouvoir l'esprit de défense, préparer les jeunes à leur responsabilité de citoyen et resserrer les liens entre la communauté nationale et les armées.

- Un organisme où plus de 90 organisations sont représentées : associations et mouvements de jeunesse, mouvements étudiants, branches jeunes des syndicats professionnels, associations de réservistes, ministères et administrations en lien avec la jeunesse.
- Un **lieu unique** de découvertes, d'échanges et de débats.

"J'y vois le lieu d'animation du lien, plus que jamais indispensable, que doivent entretenir nos armées et la jeunesse de notre pays. Véritable laboratoire d'idées, cette Commission a grandement contribué à l'adaptation de notre ministère aux attentes de la jeunesse, au plus près des évolutions de notre société et des défis qu'elles posent à notre Défense." (Jean-Yves le Drian, ancien ministre de la Défense).

Si le rôle de la CAJ est de **favoriser, à l'échelle nationale, la connaissance mutuelle entre les armées et les jeunes tout en contribuant à promouvoir l'esprit de défense**, force est de constater qu'à l'échelle régionale, il n'existe actuellement pas de dispositif équivalent.

La CAJ a décidé d'exporter son fonctionnement en région pour permettre d'y développer de nouveaux groupes de travail et ainsi **créer un comité régional armées-jeunesse (AJ) à Lyon**.

Vous souhaitez être force de proposition auprès de la ministre des Armées sur un sujet stratégique pour la nation ?

Engagez-vous au sein du groupe de travail du comité régional AJ à Lyon !

Pour participer à un groupe de travail, vous devez faire partie d'un organisme membre dont vous portez la voix lors des séances de travail.

Etre membre du groupe de travail (GT), c'est participer au GT sur un sujet défini par la ministre des Armées pour l'année.

Ces réunions en soirée (1 par mois sur un semestre, de 18h à 20h environ au Quartier Général Frère - Lyon 7) se concluent par un rapport présenté en fin d'année scolaire et remis à la ministre.

QUI PEUT PARTICIPER ? (LISTE NON EXHAUSTIVE)

- **Les représentants d'organismes membres de la CAJ (60%)**

- associations et mouvements de jeunesse ;
- mouvements étudiants ;
- branches jeunes des syndicats professionnels ;
- associations de réservistes ;
- Tout autre organisme en lien avec la jeunesse.

La liste complète des organismes membres est disponible sur le site internet de la CAJ : www.defense.gouv.fr/caj/la-caj/composition

- **Tous les organismes militaires de la zone de défense et de sécurité Sud-Est pour permettre une représentation interarmées (20%)**

Profil recherché dans l'idéal :

- volontaire ;
- sensibilisation aux sujets de la jeunesse et/ou en contact avec elle ;
- équilibre femmes-hommes ;
- cadre d'active et de réserve.

- **Tous les ministères et administrations représentés localement (20%)**

Exemples :

- Ministère de l'intérieur : DGGN
- Ministère de l'éducation nationale : la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA)
- Agence du Service Civique (ASC)
- Etablissement Pour l'Insertion Dans l'Emploi (EPIDE)
- Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire (INJEP)

A NOTER :

L'assiduité des membres du GT est importante, notamment lors des réunions mensuelles des groupes de travail (un jour fixe en semaine de 18h à 20h, au Quartier Général Frère - Lyon 7).

La première réunion sera programmée début avril 2020.

Nous comptons sur vous, votre dynamisme et votre implication au service de la jeunesse.

CONTACTS :

AAE Stéphanie Vincens Bouguereau

stephanie.vincens-bouguereau@intradef.gouv.fr / 04 67 27 25 04

Adjointe au Secrétaire régional AJ Lyon

AAEHC Michel Fichot

michel.fichot@intradef.gouv.fr

Secrétaire régional AJ Lyon